


Quels sont les services à contacter pour obtenir plus de renseignements sur les reclassements et surclassements ?

Le Département des politiques sociales maritimes d'appui aux employeurs et à la carrière des marins (DPEC) dédie un service spécifique à la gestion des reclassements et surclassements. Pour contacter le service « [surclassement](#)  »,

[1] »,

Par courrier :

DPEC
Service surclassement
Arsenal de la marine
Quai Solidor
BP 128
35408 Saint-Malo Cédex

Par mail : [ue.mineIta\[ops\].amcc-salcrus](mailto:ue.mineIta[ops].amcc-salcrus) [2]

Par téléphone : 02.99.82.98.00 choix 4

URL source: <http://www.enim.eu/questions-reponses/quels-sont-services-contacter-pour-obtenir-plus-de-renseignements-sur>